

Notification 2022/011

1 août 2022

NOTIFICATION AUX PARTIES

L'ÉTAT DES CONTRIBUTIONS ÉVALUÉES EST MAINTENANT PUBLIÉ SUR LE SITE WEB DE LA CMS

Le Secrétariat de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS) a le plaisir d'annoncer le lancement d'une nouvelle page Web sur le site de la CMS qui fournit un rapport sur l'état des contributions au Fonds général d'affectation spéciale de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS) <https://www.cms.int/assessed-contributions-parties>. L'état des contributions sera mis à jour sur la page web mensuellement.

En plus de fournir aux Parties des informations sur l'état de leurs contributions, le rapport identifie également les Parties qui ont des arriérés de trois ans ou plus et les Parties qui occupent des sièges dans les organes directeurs de la CMS. Le rapport identifie également les Parties qui ont fait des paiements anticipés pour les années futures comme demandé par le Para. 5 de la résolution [UNEP/CMS/Resolution 13.2](#).

Les Parties de la CMS sont encouragées à revoir le statut de leurs contributions et à contacter le Secrétariat de la CMS s'il y a des divergences.

Pour s'assurer que les paiements sont rapidement identifiés et enregistrés, il est demandé aux Parties de la CMS de référencer de manière appropriée les paiements effectués au Fonds d'affectation spéciale de la CMS. Une courte notification au Secrétariat de la CMS lors du paiement serait très appréciée.

Pour toute information supplémentaire et la réconciliation des dossiers, veuillez contacter Mme Enkhtuya Sereenen, Officière Administrative, Secrétariat de la CMS à enkhtuya.sereenen@un.org.

<http://www.cms.int/fr/news/notifications>